



Délibération n°2023-17

Date de la convocation : 01 02 2023

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	34
Nombre de conseillers votants :	40
- dont « pour » :	40
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Désignation des membres des Commissions thématiques permanentes

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Gaàs, salle Forsans, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Christian FORTASSIER, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, , Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Sophie ROBERT, Marie-Françoise LABORDE, Henri LALANNE

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Thierry CALOONE, Marie Josée SIBERCHICOT, Guy BAUBION BROYE,

Procurations : Dominique DUPUY à Jean-François LATASTE, Didier MOUSTIE à Christian FORTASSIER, Liliane MARBOEUF à Jean-Luc SEMACOY, Stéphane BELLANGER à Valérie BRETHOUS, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO, Annie LAGELOUZE à Henri LALANNE

Absents : Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Régine TASTET

Secrétaire de séance : Jean-Luc SEMACOY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU la délibération n°2020-67 du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans en date du 28 juillet 2020 portant création des commissions thématiques ;

VU la délibération n°2020-100 portant désignation des membres des commissions thématiques permanentes

CONSIDERANT que le Conseil communautaire a déterminé la composition comme suit :

- Les commissions pourront être composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux afin de favoriser la participation la plus large possible des élus sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;
- La composition des commissions thématiques sera de 26 membres titulaires et 26 membres suppléants réparties de la manière suivante : Peyrehorade et Pouillon 2 sièges (un pour un membre de la majorité et un pour un membre de liste minoritaire), et un siège pour les autres communes

CONSIDERANT la démission de Monsieur Michel DISCAZEAUX de la commune de Peyrehorade au sein des commissions environnement, petite enfance enfance jeunesse et sport, travaux

CONSIDERANT la volonté des communes concernées de remplacer les membres au sein des commissions citées

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :



- **DÉCIDE** de remplacer Mme Karen JACQUEMEN BOCHE (suppléante) de la commune de Port de Lanne par M. Didier GOREZ au sein de la commission «

COMMUNES	TITULAIRE	SUPPLEANT
BÉLUS	SYLVAIN CAS	CELINE GONI
CAGNOTTE	SANDRINE HEQUET	ROBERT BACHERE
CAUNEILLE		
ESTIBEAUX	FRANCK BELLOCQ	SERGE FRANCOIS
GAAS	CELINE CASTETS	NATHALIE LESLUYES
HABAS	DUPUY DOMINIQUE	BONNAFE ANDRE
HASTINGUES	HERVE BEYRIE	MELIZA LAPEGUE
LABATUT	ESTELLE LEVI	GEORGETTE POMIERS
MIMBASTE	OLIVIER MORANCY	LIONNEL BARGELES
MISSON	MARIE-HELENE SAGET	NICOLE SAGUEZ
MOUSCARDES	CLAUDINE LAVIELLE	MICHEL CRABOS
OYREGAVE	DAVID COLET	FRANCOIS PETRAU
ORIST	JEREMY LAPEYRE	GREGORY VANHEE
ORTHEVIELLE	XAVIER DEMANGEON	HERVE LATAILLADE
OSSAGES	PASCAL REY	BAPTISTE CASTAGNET
PEY	BERNARD PINAQUY	FABIEN PUYO
PEYREHORADE (liste majoritaire)	OLIVIER ETCHEPARE	VERONIQUE BAILLEUX
PEYREHORADE (liste minoritaire)	PASCAL CHAMPENOY	ALEXANDRE BOUCHON
PORT-DE-LANNE	CLEMENT FAU	Didier GOREZ
POUILLON (liste majoritaire)	PATRICK WILHEM	GILLES LAHITTE
POUILLON (liste minoritaire)	GABRIEL AFONSO	DIANE LACHERAY
SAINT-CRICQ-DU-GAVE	GREGORY SAPHORE	ARMEL VILLALON
SAINT ETIENNE D'ORTHE	MARLENE PERRIAT	VALERIE DARTIGUEMALE
SAINT-LON-LES-MINES	ROGER LARRODE	THIERRY GUILLOT
SORDE	ISABELLE SAPHORE	DANIEL DAVID
TILH	LAGELOUZE ANNIE	LALANNE HENRI

- **DÉCIDE** de remplacer Monsieur Michel DISCAZEAUX – commune de Peyrehorade par Madame Marie BENQUET et Mme Magali POILLION RIGOMONT (suppléante) - commune de Port de Lanne par Mme Émilie GRACIET au sein de la commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sport »

COMMUNES	TITULAIRE	SUPPLEANTE
BÉLUS	MAYLIS LECAT	JULIE DUHART
CAGNOTTE	MARIE-PAULE GASSIAT	REMY PUYAU
CAUNEILLE		
ESTIBEAUX	NELLY SLOSTOWSKI	SANDRINE BEGU
GAAS	PHILIPPE PORTE PETIT	SEVERINE LASPLACETTE
HABAS	SAVINE VIRGINIE	MAGESCAS NICOLAS
HASTINGUES	JEROME LAFOND	MELIZA LAPEGUE
LABATUT	JEAN YVES GASSIE	FRANCOISE GOEYTES-BEDAT
MIMBASTE	SANDRINE CAZAUX	CATIE LARROUY
MISSON	CELINE BACQUE	MARIE-HELENE SAGET
MOUSCARDES	VERONIQUE GOMES	HERVE DUFAU
OYREGAVE	FRANCOISE PAINDAVOINE	JEAN DENIS LAFITTE
ORIST	MURIEL APIOU	CHRISTELLE HAAG-PICHAU



ORTHEVIELLE	SANDRA LIGNAU	EMILIE ROUX
OSSAGES	CHRISTELLE POUYDEBASQUE	KARINE LALANNE
PEY	BERNADETTE PINAQUY	NELLY HERNANDEZ
PEYREHORADE (liste majoritaire)	KATIA AUBREY	SONIA MANUEL
PEYREHORADE (liste minoritaire)	STEPHANIE DALLIES	MARIE BENQUET
PORT-DE-LANNE	SYLVIA POIRON	MAGALI POILLION-RIGOMONT
POUILLON (liste majoritaire)	CORINNE TASTET	PATRICK WILHEM
POUILLON (liste minoritaire)	DIANE LACHERAY	FRANCOIS LASSERRE
SAINT-CRICQ-DU-GAVE	CLAIRE BOISSIERE	NATHALIE DUCASSE
SAINT ETIENNE D'ORTHE	ALAIN DIOT	AUDREY PEYRES
SAINT-LON-LES-MINES	AUDREY LESBATS	BINH DUCAMP
SORDE	FABIENNE THUILLIER	MARIE-LAURE BROUSTICK
TILH	LAGELOUZE ANNIE	LALANNE HENRI

- DÉCIDE de remplacer Monsieur Michel DISCAZEUX – commune de Peyrehorade par Monsieur Alexandre BOUCHON au sein de la commission « Travaux »

COMMUNES	TITULAIRE	SUPPLÉANT
BÉLUS	GERARD POUPEAU	GILLES BETBEDER
CAGNOTTE	ERIC DENIZOT	ROBERT BACHERE
CAUNEILLE		
ESTIBEAUX	GILLES LASCOSTES	SERGE FRANCOIS
GAAS	CLAUDE DESSARPS	XAVIER PERSILLON
HABAS	VIDAUCOSTE SEBASTIEN	GETTEN NICOLAS
HASTINGUES	DIDIER LAFOURCADE	PHILIPPE BELMAS
LABATUT	JEAN MARC LABORDE	DAVID PONTNEAU
MIMBASTE	ANDRE LESCOSTREYRES	BRUNO GRAFFIN
MISSON	CONDOM THIERRY	GRESSIN PATRICK
MOUSCARDES	MICHEL CRABOS	VINCENT DUFAU
OEYREGAVE	ALAIN CARRERE	DENIS VOISIN
ORIST	FRANCIS LAHILLADE	VINCENT PLACHOT
ORTHEVIELLE	CHRISTIAN FORTASSIER	MICHEL RIVAL
OSSAGES	PASCAL REY	THIERRY CALOONE
PEY	PIERRE BONNEMAYRE	JEAN-CHRISTOPHE DANGUIN
PEYREHORADE (liste majoritaire)	JACQUES MOREL	LILIANE MARBOEUF
PEYREHORADE (liste minoritaire)	ALEXANDRE BOUCHON	STEPHANIE DALLIES
PORT-DE-LANNE	CLEMENT FAU	STEPHANE BELLANGER
POUILLON (liste majoritaire)	GILLES LAHITTE	JACQUES BOURRETERRE
POUILLON (liste minoritaire)	PHILIPPE DUROSOY	SANDRINE DUFAU DARRICAU
SAINT-CRICQ-DU-GAVE	GUY BAUBION BROYE	LUC DE MONSABERT
SAINT ETIENNE D'ORTHE	VALERIE DARTIGUEMALE	STEPHANE HERISSON
SAINT-LON-LES-MINES	ERIC LABASTE	PATRICE LAULOM
SORDE	MICHEL CASSIO	GILBERT POUY
TILH	LAGELOUZE ANNIE	LALANNE HENRI



- **PRÉCISE** que les autres commissions restent inchangées
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

